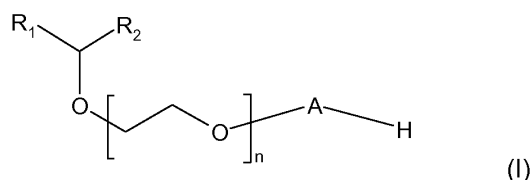


REVENDICATIONS

- 5 1. Composé de formule (I) suivante :



dans laquelle :

- les groupements R_1 et R_2 , identiques ou différents, représentent, indépendamment l'un de l'autre, un groupement hydrocarboné linéaire, ramifié ou cyclique, saturé ou insaturé,

10 comprenant de 1 à 6 atomes de carbone, étant entendu que la somme des atomes de carbone des groupements R_1 et R_2 va de 2 à 7 ; les groupements R_1 et R_2 peuvent aussi former ensemble et avec l'atome de carbone qui les porte, un cycle à 6, 7 ou 8 sommets,
- n est un nombre entier compris entre, bornes incluses, 1 et 100, de préférence entre 2 et 100, de préférence encore entre 3 et 100, particulièrement entre 4 et 100, plus

15 particulièrement entre 5 et 100, de préférence entre 6 et 100, de préférence encore entre 7 et 100, de manière préférée entre 8 et 100, encore plus préféré entre 9 et 100 et de manière très préférée entre 10 et 100,
- A représente un enchaînement d'un ou plusieurs motifs choisis parmi les motifs oxyde d'éthylène, oxyde de propylène, oxyde de butylène et leurs mélanges,
- le groupe formé par R_1 , R_2 et l'atome de carbone, auquel R_1 et R_2 sont attachés, présente

20 un degré de branchement égal à 0, 1 ou 2.

2. Composé selon la revendication 1, caractérisé en ce que le groupe formé par R_1 , R_2 et l'atome de carbone auquel R_1 et R_2 sont attachés a un degré de branchement de 1 ou 2.
- 25

3. Composé selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que le groupe formé par R_1 , R_2 et l'atome de carbone, auquel R_1 et R_2 sont attachés, est choisi parmi le radical 2-octyle et le radical 4-méthyl-2-pentyle, plus particulièrement, le
- 30 radical 2-octyle.

4. Procédé de préparation d'un composé de formule (I) tel que défini à l'une quelconque des revendications 1 à 3, comprenant les étapes successives suivantes :

- (a) faire réagir un alcool secondaire de formule (II) suivante : $R_1CH(OH)R_2$ (II), dans laquelle R_1 et R_2 sont tels que définis à la revendication 1, avec n oxyde(s) d'éthylène, où n est tel que défini à la revendication 1, en présence d'au moins un catalyseur de type cyanure dimétallique ;
- (b) faire réagir le produit issu de l'étape (a) avec un ou plusieurs oxydes choisis parmi l'oxyde d'éthylène, l'oxyde de propylène, l'oxyde de butylène et leurs mélanges, en présence d'au moins un catalyseur de type cyanure double métallique.

10

5. Procédé selon la revendication 4, caractérisé en ce que l'alcool secondaire de formule (II) a une masse molaire moyenne en poids allant de 70 à 200 g/mol, de préférence de 80 à 180 g/mol.

15 6. Procédé selon la revendication 4 ou 5, caractérisé en ce que l'alcool secondaire de formule (II) est choisi parmi le 2-octanol et le méthylisobutylcarbinol, de préférence le 2-octanol.

20 7. Procédé selon l'une quelconque des revendications 4 à 6, caractérisé en ce que le catalyseur de type cyanure dimétallique est le hexacyanocobaltate de zinc.

8. Procédé selon l'une quelconque des revendications 4 à 7, caractérisé en ce que la teneur en catalyseur de type cyanure dimétallique va de 1 à 1000 ppm par rapport à la teneur en alcool secondaire de formule (II), de préférence de 2 à 300 ppm, plus
25 préférentiellement de 5 à 200 ppm.

9. Procédé selon l'une quelconque des revendications 4 à 8, caractérisé en ce que le ratio molaire oxyde d'éthylène/alcool secondaire de formule (II) va de 2 à 100, de préférence de 3 à 100, de préférence encore de 4 à 100, particulièrement de 5 à 100, plus
30 particulièrement de 6 à 100, de manière préférée de 7 à 100, encore plus préféré de 8 à 100, préférentiellement de 9 à 100, et de préférence de 10 à 100.

10. Utilisation d'un catalyseur de type cyanure dimétallique pour réaliser l'alcoxylation du 2-octanol.

35

11. Utilisation du composé de formule (I) tel que défini à l'une quelconque des revendications 1 à 3, en tant que tensioactif non-ionique, agent tensio-actif à faible pouvoir moussant, agent de mouillage, agent moussant, hydrotrope, détergent, solvant, solvant réactif, agent de coalescence, compatibilisant, agent émulsifiant, dispersant, intermédiaire chimique, inhibiteur de corrosion, désémulsionnant, plastifiant, séquestrant, inhibiteur de
5 dépôts minéraux, liquide ionique, stabilisant, lubrifiant, additif pour bitumes, additif pour désencrage, agent gélifiant dans les huiles, collecteur de flottation pour les minerais, adjuvant de fabrication dans la manufacture des objets plastiques, agent antistatique, additif pour les revêtements d'engrais, pour la protection des plantes, pour le traitement des
10 textiles et pour la récupération assistée du pétrole, pour la production d'électrodes et d'électrolytes pour batteries.

12. Composition comprenant au moins un composé de formule (I) tel que défini à l'une quelconque des revendications 1 à 3, et un ou plusieurs solvants aqueux, organiques,
15 hydro-organiques, avec éventuellement un ou plusieurs additifs et charges.